



# HERITAGE DAYS CONCOURS 2026 REGLEMENT

38<sup>ième</sup> édition des Heritage Days

Journées du Patrimoine de la Région Bruxelles Capitale

Weekend du 19-20 septembre 2026



# 1. SOMMAIRE

---

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| <b>1. Cadre</b>                            | <b>3</b> |
| 1.1 PROJETS RECHERCHÉS ?                   | 3        |
| 1.2 QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?           | 3        |
| 1.3 MONTANT MAXIMAL OCTROYÉ                | 4        |
| 1.4 LOCALISATION                           | 4        |
| 1.5 DURÉE DE MISE EN ŒUVRE                 | 4        |
| 1.6 MODALITÉS PRATIQUES                    | 4        |
| <b>2. Critères de sélection</b>            | <b>5</b> |
| <b>3. Critères d'attribution du marché</b> | <b>5</b> |
| <b>4. Procédure de sélection</b>           | <b>5</b> |
| <b>5. Planning</b>                         | <b>6</b> |
| <b>6. Engagement budgétaire</b>            | <b>6</b> |
| <b>7. Notification</b>                     | <b>6</b> |
| <b>8. Bon de commande</b>                  | <b>6</b> |



# 1. Cadre

---

Urban a notamment pour mission d'organiser des mesures de sensibilisation à la protection du Patrimoine (Cobat, art. 206, 12° et 240, §5 et §7) ;

Les Journées du Patrimoine (Heritage Days) sont un événement annuel coordonné par Urban, visant à valoriser et faire découvrir le patrimoine culturel matériel et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale au travers d'activités diverses, accessibles à tous les publics.

Dans l'idée de proposer des activités qualitatives, diversifiées, accessibles et représentatives de la richesse du patrimoine bruxellois, Urban lance un **concours** pour constituer la programmation du weekend des Journées du Patrimoine qui s'organisera le 19 et 20 septembre 2026.

Cette édition, nous célébrons « **notre paysage, notre héritage** » dans le cadre la thématique annuelle d'Urban qui se place sous le signe des « paysages urbains ».

À souligner également, le but est bien de viser tous types de publics, peu importe l'âge, le genre ou la classe sociale.

Le présent règlement définit les critères de sélection, le processus de sélection et les modalités pratiques applicables aux prestataires d'activités.

Urban demeure libre de ne pas attribuer tout ou partie du budget prévu et se réserve le droit d'adapter le présent règlement en fonction des besoins de l'événement.

## 1.1 Projets recherchés ?

---

Pour cette édition, l'objectif sera de sensibiliser le public bruxellois à explorer Bruxelles à travers ses paysages : paysages bâtis, naturels, sociaux, du quotidien, mais aussi ses marqueurs de paysage et ses vues panoramiques, p.e. par une visite guidée, une promenade (à pied ou à vélo), un atelier, une exposition, une conférence ou toute forme d'activité compatible avec l'esprit des Journées du Patrimoine durant le weekend du 19 et 20 septembre ;

[Lien vers la thématique](#)

Les activités soumises dans le cadre du présent appel doivent viser les objectifs suivants :

- valoriser le patrimoine culturel matériel (immobilier ou mobilier) et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale en lien avec la thématique ;
- proposer des formats variés et accessibles gratuitement à différents publics ;
- garantir une programmation cohérente, qualitative et représentative de la diversité bruxelloise ;
- toucher le public le plus large possible grâce à une diffusion adéquate.

## 1.2 Qui peut déposer un projet ?

---

L'appel est ouvert à tout partenaire et à toute personne souhaitant y participer.

Aucune restriction de forme juridique n'est appliquée, pour autant que les conditions du présent règlement soient respectées.



## 1.3 Montant maximal octroyé

Urban dispose d'un budget maximal de 190.000 € pour le défraiement des frais d'organisation de toutes les activités.

Pour les **prestations de guidage** pour les visites ou d'animation pour les autres activités, y compris la coordination, un montant maximal de défraiement a été fixé à **325 € /jour/personne**.

Pour la **conception d'une nouvelle** visite ou promenade guidée ou d'une nouvelle animation, un montant maximal de défraiement a été fixé à **375 €/activité**.

En outre un remboursement **des autres frais éventuels** (p.e. logistique, nettoyage, matériel,...) peut être sollicité avec justificatif pour un maximum de **1.000 €/activité**.

Les défraiements prévus dans le cadre de ce concours ne constituent pas des subventions, mais des marchés de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17.06.2016 relative aux marchés publics. Aucun dépassement ne peut être accordé sans validation écrite préalable.

## 1.4 Localisation

Les activités doivent se dérouler le weekend du 19 et 20 septembre 2026 sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et être compatibles avec la programmation des Journées du Patrimoine.

## 1.5 Durée de mise en œuvre

Les activités doivent se dérouler exclusivement durant les dates officielles des Heritage Days 2026.

Les horaires précis seront définis en fonction des propositions des partenaires et des besoins de coordination générale.

## 1.6 Modalités pratiques

Lancement de la procédure de participation :

### a. Envoi de la publication du concours aux partenaires historiques

L'appel à participation est transmis par courriel à tous les partenaires ayant collaboré lors des éditions précédentes.

Ces partenaires disposent de statuts juridiques variés, ce qui est explicitement reconnu et accepté.

### b. Publication du concours sur le portail Urban

L'appel est publié sur le site d'Urban permettant l'ouverture à de nouveaux partenaires.

### c. Diffusion sur les réseaux sociaux

Une communication élargie est assurée afin de toucher le plus large public professionnel possible.



#### d. Plateforme d'inscription

Les partenaires soumettent leurs propositions via la plateforme d'inscription, sur laquelle figurent les critères obligatoires :

- type d'activité : visite libre, visite guidée, promenade, promenade à vélo, atelier, exposition, conférence, etc.
- description de l'activité : un paragraphe + adresse
- coordonnées du responsable et/ou intermédiaire
- public visé : familles, jeunes, non spécifié
- budget détaillé, dans le respect des montants maximaux par type d'activité
- capacité maximale par activité

[Lien vers la plateforme 2026](#)

## 2. Critères de sélection

---

Pour être recevable, chaque proposition doit :

- être soumise via la plateforme officielle;
- respecter les délais de dépôt ;
- être complète et conforme aux critères de la section 1.6 d;

Toute proposition incomplète, tardive ou incohérente pourra être rejetée.

Un dossier de candidature qui ne respecte pas l'une des conditions ci-dessus n'entre pas en ligne de compte pour un défraiement. Chaque dossier sera analysé d'un point de vue administratif avant d'être communiqué aux membres du Comité pour une analyse qualitative en détail.

## 3. Critères d'attribution

---

Les propositions recevables sont évaluées selon les critères suivants :

- pertinence patrimoniale et qualité du contenu ;
- la cohérence de l'activité avec les objectifs, la thématique de l'événement et le public visé ;
- la faisabilité logistique, budgétaire et organisationnelle.

## 4. Procédure de sélection

---

La sélection s'effectue selon les étapes suivantes :



- Listing de l'ensemble des propositions reçues ;
- Urban vérifie le respect des critères obligatoires et transmet les dossiers admissibles au Comité dans les délais prévus au point 5 ;
- Le Comité des Heritage Days analyse les propositions et remet un avis motivé dans les délais prévus au point 5 ;
- Négociations éventuelles (horaires, contenu, langues, format, budget...) ;

Décision finale :

- acceptation,
- acceptation sous conditions,
- refus (avec justification succincte).

Les décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun recours administratif.

## 5. Planning

---

Plusieurs étapes avant d'obtenir le subside :

- Lancement du concours : 31/03/2026
- Date limite d'introduction des candidatures : 24/04/2026
- Réunion du jury : la semaine du 27/04/2026
- Décision : mai 2026

## 6. Engagement budgétaire

---

Pour chaque activité sélectionnée :

- Urban engage un budget dans la limite du montant maximal prévu par type d'activité ;
- cet engagement conditionne la signature du bon de commande ;
- aucun dépassement budgétaire possible, sauf accord préalable écrit validé par Urban.

## 7. Notification

---

Les prestataires reçoivent une notification officielle :

- de sélection ;
- ou de refus, accompagné d'un commentaire succinct.

## 8. Bon de commande

---

Un bon de commande est établi pour chaque activité sélectionnée.

Il précise :



- la description de l'activité ;
- le montant accordé ;
- les obligations du prestataire ;
- les modalités pratiques (horaires, encadrement, langues, sécurité, etc.).

Les horaires définitifs seront confirmés par Urban.

L'acceptation de ce bon vaut également acceptation du présent règlement.

Pour toute question relative à l'appel à projets, contactez : [jdp-omd@urban.brussels](mailto:jdp-omd@urban.brussels)